

Séance du 17 décembre 2015 à 20h30 heures
Commune de Cahors – Salle des congrès – Espace Clément-Marot
*Aujourd'hui, (dix-sept décembre deux mille quinze), le Conseil
communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors –Salle des congrès –
Espace Clément-Marot*

Etaient présents : 51 titulaires dont 10 possédant une procuration
11 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève,
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco,
Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK
Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD
Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

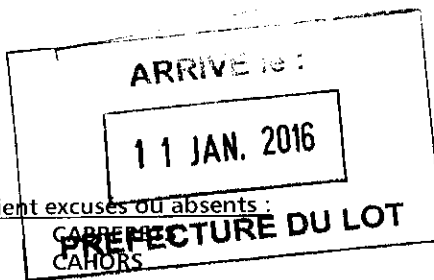
CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
ST DENIS CATUS
ST GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. EYROLLE Jean-Louis,



Etaient excusés ou absents :

CATUS
DOUELLE

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES

ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE

Etaient excusés ou absents :

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
LHERM
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

26 titulaires

M. SEGOND Dominique,
Mme LASFARGUES Geneviève (procuration à M. MUNTE), Mme
BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration M.
VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (procuration à Mme
FAUBERT), Mme LENEVEU Hélène (procuration à M.
DELPECH), M. COLIN Henri (procuration à M. SAN JUAN), Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration
à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick
M. VAZ Victor (procuration M. TAILLARDAS)
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DIZENGREMEL), M.
TREIL Jean
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN)
M. SABOT Aimé,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël (procuration à M. LEFEBVRE),
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration M. MARRE),
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,

16 suppléants

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène
M. BARDINA Fabien
Mme SALANIE Jacqueline
M. BESSEDE Arnaud
M. SOULIER Yves
M. DECREMPS Frédéric
M. RIGAL Serge
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,

M. MOLINIE Romuald

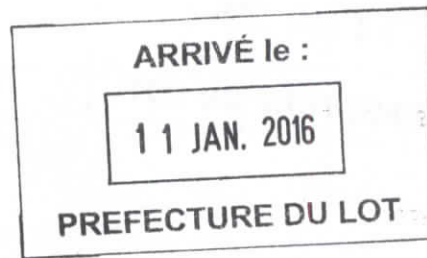
L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols(POS) de Cahors

A été adopté à l'unanimité

Affiché
Le 22 DEC. 2015



Délibération n° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 17 décembre 2015
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO
Service : Planification

Objet : Approbation de la modification du Plan d'Occupation des Sols de Cahors

Mesdames, Messieurs,

La compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été intégrée à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire » de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors par arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2015, notifié le même jour.

En date du 7 décembre 2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols de Cahors, après accord du Conseil municipal de Cahors en date du 25 novembre 2015.

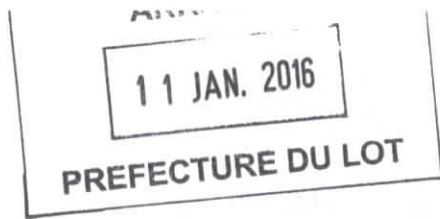
La modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Cahors a été prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2014, en vue d'intégrer certains éléments et projets qui ne peuvent attendre l'approbation du plan local d'urbanisme aujourd'hui en cours d'élaboration.

Cette modification du POS vise notamment à intégrer les diverses études urbaines réalisées sur le territoire communal. Elle a pour objectifs, en particulier :

- d'introduire des orientations d'aménagement et de programmation sur des secteurs à enjeux ;
- de mettre à jour la liste des emplacements réservés (suppression/création) afin de permettre la réalisation de certains projets ;
- d'ajuster le zonage (sans diminution de zone agricole ou naturelle) ;
- de revoir le règlement pour faciliter l'instruction et clarifier certains points ;
- de revoir le plan des hauteurs limites pour faciliter sa lecture ;
- d'introduire des servitudes de démolition ;
- d'identifier des quartiers et hameaux à préserver au titre de l'article L123-1-5-III-2 du Code de l'urbanisme ;
- de mettre à jour les servitudes.

Le dossier de modification a été notifié, avant enquête publique, aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.121-4 du code de l'urbanisme. Certaines d'entre elles ont fait part de leurs observations sur le projet de modification du POS :

- Mme la Préfète du Lot,
- le Conseil Départemental du Lot,
- le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Lot,
- la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.



Il est proposé d'ajuster le projet de modification du POS pour tenir compte de ces observations (*cf. annexe n°1* de la présente délibération).

Le projet de modification du POS a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée du 20 février 2015 au 23 mars 2015 inclus, dans les locaux de l'annexe de la mairie de Cahors, à l'Hôtel administratif Wilson, conformément à l'arrêté n° 2015-41 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique en date du 29 janvier 2015.

Cette enquête publique n'ayant pas fait l'objet d'une publicité conforme à la réglementation (parution partielle dans la presse), Monsieur le Maire de Cahors a ordonné l'ouverture d'une nouvelle enquête, par arrêté en date du 12 mai 2015. Cette enquête s'est déroulée du 8 juin au 10 juillet 2015 inclus. Le dossier soumis à cette enquête publique était en tous points identique à celui soumis à la première enquête publique.

Monsieur le Commissaire enquêteur a transmis à Monsieur le Maire de Cahors, en date du 9 août 2015, son rapport d'enquête et ses conclusions. Il a émis un avis favorable, sans réserve mais avec quelques observations, sur le projet de modification du POS. Ce rapport et ces conclusions portaient exclusivement sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 juin au 10 juillet 2015.

Il est proposé d'ajuster le projet de modification du POS pour tenir compte des observations formulées par le public, ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur (*cf. annexe n°2* de la présente délibération).

Il est précisé que les ajustements du projet de modification du POS pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ont été présentés à la commission urbanisme de la ville de Cahors réunie en date du 15 septembre 2015.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 8 juillet 2015, approuvant le transfert, par ses communes membres, de la compétence «plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale»,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, par mention de la compétence «plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale»,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cahors, en date du 25 novembre 2015, donnant son accord à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour achever la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols de Cahors, prescrite par délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2014,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7 décembre 2015, décidant d'achever la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols de Cahors, prescrit en date du 25 juin 2014,

Vu le code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.123-13-1 et suivants, R.123-19, R.123-24, R.123-25,

Vu le Plan d'Occupation des Sols de Cahors, approuvé en date du 27/08/1977, modifié en date du 08/07/1981, du 03/02/1984, du 18/12/1987, du 28/11/1991, du 28/03/1996, du 22/06/1998, du 25/11/1999, du 22/02/2007, révisé en date du 12/12/1984, du 29/04/2004, du 28/07/2005, et mis à jour en date du 08/08/1994, du 21/09/1995, du 27/10/1997, du 07/04/1999, du 04/01/2000, du 15/06/2004, du 23/02/2005, du 10/10/2006, du 17 et 24/04/2007, du 14/03/2008 et du 29/01/2015,

ARRIVÉ le :

11 JAN. 2016

PREFECTURE DU LOT

Vu la délibération du Conseil municipal, prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Sols de Cahors, en date du 25 juin 2014,

Vu les avis des personnes publiques associées consultées sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols de Cahors, en application de l'article L.121-4 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 12 mai 2015 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols de Cahors,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 juin au 10 juillet 2015 inclus,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, en date du 9 août 2015,

Vu les ajustements du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols pour prendre en compte les avis des personnes publiques associées, les observations du public, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, exposés dans les *annexes n°1 et 2* de la présente délibération,

Vu la commission urbanisme de la ville de Cahors réunie en date du 15 septembre 2015, portant sur les ajustements du projet de modification du POS pour prendre en compte les avis des personnes publiques associées, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur,

Vu le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols, prêt à être approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Considérant que les observations formulées par les personnes publiques associées donnent lieu à certains ajustements du projet de Plan d'Occupation des Sols modifié, lesquels sont exposés dans l'annexe n°1 de la présente délibération,

Considérant que les observations formulées par le public pendant l'enquête publique et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur donnent lieu à certains ajustements du projet de Plan d'Occupation des Sols modifié, lesquels sont exposés dans l'annexe n°2 de la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

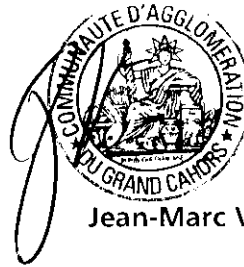
Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'approuver l'ensemble des ajustements du dossier exposés dans les **annexes n°1 et n°2 jointes à la présente délibération**, pour prendre en compte les observations des personnes publiques associées, celles formulées par le public pendant l'enquête publique et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.
- DECIDE d'approuver le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est annexé à la présente.
- DIT que, conformément aux articles R.123-24 et 25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération :
 - . sera transmise à Madame la Préfète du Lot,
 - . fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Cahors, et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Lot,
 - . sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément à l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales,
 - . sera exécutoire un mois suivant sa transmission à Madame la Préfète du Lot, si celle-ci n'a pas demandé d'apporter des modifications au document et si les autres formalités (affichage et mention dans un journal) ont été effectuées ;

- DIT que, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'urbanisme, le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à l'Hôtel administratif Wilson, 72 rue Wilson, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

po

DJ
Daniel Jomy